



# **RAPPORT D'ÉVALUATION DE PAYS DU BURKINA FASO**



RAPPORT D'ÉVALUATION  
DE PAYS N° 9

JUIN 2009

## CONTEXTE

### 1. CONTEXTE HISTORIQUE ET DÉFIS ACTUELS

#### 1.1 Contexte historique

- 1.1 L'histoire coloniale de la Haute-Volta ne peut être considérée indépendamment de celle des autres pays qui ont souffert pendant la période coloniale. Certains problèmes spécifiques continuent cependant à peser encore lourdement sur le pays. Il s'agit notamment de défis pesant contre la bonne gouvernance et le développement économique et social et, plus particulièrement, le démantèlement, dès cette époque, des structures administratives et sociales de la Haute-Volta en 1932. Les différentes parties de ces structures ont été rattachées à la Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger. Elles avaient été démantelées pour répondre aux besoins de main-d'œuvre visant le développement des exportations et des cultures industrielles au bénéfice du colonisateur, jusqu'en 1947, qui est l'année de sa réunification. Son statut de république autonome a été restauré en 1958 à la veille de l'accession du pays à l'indépendance en 1960.
- 1.2 La période post-coloniale (1960-1991) a connu trois républiques et six régimes d'exception. La période la plus troublée (1982-1987) a débuté en 1982 avec l'avènement du Conseil du salut du peuple (CSP) et la prise du pouvoir, en 1983, par le capitaine Thomas Sankara en tant que président du Conseil national de la révolution (CNR, 1983-1987). Cette période a été marquée par de profondes réformes sociales. La plus notable d'entre elles fut l'organisation territoriale et administrative, la division du pays en 13 provinces et la création de secteurs urbains. Le pays a changé de nom pour prendre celui de Burkina Faso le 4 août 1984. Un nom qui signifie la « patrie des hommes intègres ». Quoi qu'il en soit, les réformes sociales initiées par le CNR ont été accueillies avec enthousiasme par tous les Burkinabés. Cependant, des divisions internes au sein du CNR ont conduit au renversement et à l'assassinat de Thomas Sankara.
- 1.3 Avec l'avènement du Front populaire en octobre 1987, le capitaine Blaise Compaoré a conduit le pays vers l'établissement d'un État de droit, la création d'une démocratie multipartite, la mise en place d'institutions républicaines et l'introduction d'une gouvernance politique participative. Une nouvelle constitution a été adoptée en juin 1991. Elle a posé les piliers d'une bonne gouvernance démocratique, faisant de 1991 une année importante dans l'histoire politique du pays.

### 2 Dynamiques actuelles et problèmes qui leurs sont liés

- 2.1 L'un des problèmes et défis politiques majeurs est celui de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit. Les efforts déployés à cet égard sont louables. Néanmoins, le pays est encore loin d'avoir consolidé le processus démocratique visant à établir une séparation et une indépendance effective des pouvoirs constitutionnels et se diriger vers un véritable multipartisme. Un sentiment de remarquable stabilité basé sur une sorte de « verrouillage » politique a des répercussions sur l'observation du système de gouvernance au Burkina, et ceci comporte des risques. Le deuxième défi est le fléau de la corruption. Elle instaure la méfiance entre gouvernants et gouvernés, et distancie les citoyens de la gouvernance du parti de la majorité. Le troisième défi est l'implication des femmes et des jeunes dans le processus de développement en tant que partenaires et acteurs à part entière. Le dernier défi majeur concerne la nature traditionnelle de la gouvernance démocratique et politique, qui ne propose qu'un développement humain durable limité aux citoyens.
- 2.2 Problèmes et défis de la gouvernance économique. Le premier défi consiste à établir un consensus entre les différentes composantes de la société autour de la vision définie par les autorités d'établir une économie

émergente d'ici 2025, afin de la concrétiser sous forme de stratégies et de programmes cohérents, et de définir des institutions responsables et bien coordonnées chargées de sa mise en œuvre. Le deuxième défi est de parvenir à une croissance économique forte et durable qui favorise une répartition équitable tant du point de vue géographique que social. Cette croissance doit se fonder sur une politique multipartite reposant sur les secteurs impliquant la majorité de la population, et pouvant stimuler la création d'emplois.

- 2.3 Le troisième défi consiste à surmonter le problème de l'enclavement du pays. Le Burkina Faso doit exploiter sa position centrale en Afrique de l'Ouest. En plus d'offrir des opportunités au pays, cela lui permettra de développer des moyens et des processus d'intégration à la sous-région. Le quatrième défi concerne la nature du Développement humain durable (DHD), qui doit être promu. Ici, le principal défi est la capacité à passer du Cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSR) inspiré par les programmes d'ajustement structurel à une véritable stratégie de DHD. Le cinquième défi consiste à mobiliser ses ressources humaines et matérielles et, surtout, ses ressources financières. Ici, les défis du Burkina Faso sont d'utiliser ses ressources humaines comme force de développement humain durable, et d'élargir et de diversifier ses bases afin de mobiliser des ressources financières.
- 2.4 Problèmes et défis de la gouvernance d'entreprise. Le développement d'une économie émergente d'ici 2025 exige que les entreprises en général, et les entreprises privées en particulier, jouent pleinement leur rôle de moteur de la croissance. À cet égard, le premier défi auquel le Burkina doit faire face, aujourd'hui comme demain, est d'apprendre à faire du secteur privé le moteur d'une croissance économique sociale et régionale, et surtout d'une croissance distributive. Il doit établir des partenariats prometteurs qui lui permettront de contribuer à la réussite d'un pays émergent.
- 2.5 Deuxièmement, il est nécessaire que, dans ce partenariat, l'État réussisse à promouvoir une gouvernance d'entreprise qui attire davantage d'Investissements directs étrangers (IDE) en capitalisant sur les bénéfices de sa stabilité politique, de sa position centrale, de sa main-d'œuvre bon marché et de la créativité de ses ressources humaines. Le troisième défi consiste à mobiliser son immense diaspora pour transférer des capitaux, de sorte qu'elle puisse devenir un levier important de croissance économique distributive.
- 2.6 Le quatrième défi de l'ambition du Burkina Faso est de surmonter, par lui-même, ses nombreuses faiblesses de façon à contribuer à la croissance distributive et au DHD. Enfin, le secteur informel est un acteur majeur de l'économie. Ici, le défi majeur consiste à promouvoir des politiques capables de faire de ce secteur la véritable pépinière des futures petites et moyennes entreprises (PME) du pays.
- 2.7 Problèmes et défis du développement. Le pays croit en sa capacité à se développer économiquement et socialement, une fois son autonomie nécessaire acquise, et qu'il puisse relever les défis du développement économique et social de front. Cependant, cette croyance doit se concrétiser en actes pour mobiliser l'ensemble de la société et avancer résolument vers un Burkina Faso émergent. Le deuxième défi consiste à s'assurer que les profits de la croissance soient répartis équitablement s'il veut parvenir à renverser les « déficits sociaux majeurs ».
- 2.8 Le troisième défi est de contrôler la « nature sahélienne » par le biais d'une politique environnementale dynamique visant à transformer le Sahel burkinabé en une terre fertile pour l'agriculture et l'élevage de bovins. La politique doit viser le développement et le contrôle des ressources de la nature et de l'environnement, en particulier l'eau. Le quatrième défi consiste à améliorer le service public chargé de la gestion du développement économique et social de sorte qu'il puisse protéger le bien-être des personnes.
- 2.9 Problèmes et défis historiques et culturels. Ces défis sont associés aux peuples du pays, leurs civilisations et leurs cultures. Le premier défi est de faire face à une population diversifiée afin de préparer un avenir durable. Le pays a besoin de construire une nation cohérente qui reflète une mixité sans heurt et prometteuse de

civilisations et cultures diverses issues de différentes nationalités. Celles-ci ont été brutalement fusionnées en une entité territoriale unique, selon des valeurs étrangères, par l'administration coloniale.

- 2.10 Le deuxième défi découle de déséquilibres démographiques au sein de la population. La croissance de la population est élevée, avec un taux annuel de 2,9 %. La population est majoritairement rurale (79,7 %). Les femmes représentent 51,7 % de la population tandis que 67 % de la population est âgée de 35 ans ou moins. Un Burkina Faso émergent d'ici 2025 a besoin de jeunes prêts à assumer leurs responsabilités, de la participation dynamique des femmes, qui représentent plus de la moitié de la population burkinabé, et d'une population rurale mieux préparée qui constitue la plus grande part de la main-d'œuvre.
- 2.11 Malgré ces défis, le Burkina Faso dispose d'indéniables atouts. Sur le plan diplomatique, le Burkina Faso est devenu une plateforme de résolution des crises infrarégionales en raison de la respectabilité de ses dirigeants, de la nature emblématique du pays, de sa stabilité politique et des progrès accomplis sur le plan démocratique.
- 2.12 En outre, le Burkina Faso a prouvé sa capacité de créativité culturelle. À cet égard, le pays est reconnu pour ses prouesses culturelles. Celles-ci sont devenues des événements africains et internationaux. Elles comprennent : (i) Le Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou (FESPACO), qui a transformé le pays en la première capitale mondiale du cinéma africain ; (ii) le Salon de l'invention et de l'innovation africaine de Ouagadougou (SIAO), qui est devenu la foire internationale de l'invention africaine ; (iii) la culture nationale, qui est également devenue une culture africaine ; et (iv) le site de Laongo dédié à la sculpture de la pierre, qui est également devenu un site de référence mondiale de la sculpture sur pierre.
- 2.13 La confiance dans les capacités de son peuple est présente. Le Burkina Faso a réussi à développer une foi en ses propres capacités et un amour pour le pays, même parmi ses citoyens vivant à l'étranger. Ils constituent une force importante du développement du pays émergent de demain, et le pays doit profiter de cette ressource. La position centrale du pays en Afrique de l'Ouest, ainsi que le fait qu'il s'agisse d'un pays de transit et un carrefour commercial et culturel de la sous-région, est un atout supplémentaire pour le Burkina Faso.
- 2.14 La gestion ingénieuse des ressources de son sol et de son sous-sol, tel que le contrôle de l'eau et de l'énergie, montre l'importance du capital humain burkinabé. Grâce à son travail et à son expertise, il a fait de ses ressources juridiques et de sa main-d'œuvre des moteurs de développement. Enfin, le sens visionnaire de son leadership mérite d'être souligné comme fer de lance de la transformation nécessaire visant au développement du Burkina Faso émergent de demain.

## **CONCLUSIONS DE LA MEP SUR LES DOMAINES THÉMATIQUES**

### **3. DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE POLITIQUE**

- 3.1 Conflits internes. La MEP a noté dans les zones rurales le caractère récurrent des conflits entre cultivateurs d'un côté, et entre cultivateurs et éleveurs de bovins de l'autre. Il a également noté l'existence de conflits politiques, de conflits liés au travail, et de conflits entre civils et militaires. À cet égard, la mission a noté l'absence d'une stratégie nationale pour prévenir, gérer et résoudre les conflits. La MEP a également noté un fort potentiel de conflit lié à la majorité politique. Cette écrasante majorité laisse peu de place à une opposition. Cette situation peut entraîner une gouvernance dysfonctionnelle dans laquelle les alliances politiques sont davantage motivées par une éventuelle promotion à des postes plus élevés que par le souci de l'intérêt général.
- 3.2 La démocratie constitutionnelle. La suprématie de la Constitution est stipulée dans la Constitution elle-même. Cependant, la MEP a noté des problèmes importants au égard au respect de l'autorité de la loi.

- 3.3 Décentralisation. Des réunions sur le terrain ont montré que le peuple soutenait fermement le processus de décentralisation actuel. Les participants ont toutefois souligné certaines faiblesses en matière de transfert des ressources et des compétences, de nomadisme politique (qui a déstabilisé les conseils communaux), d'analphabétisme, de manque de critères de niveau d'instruction pour l'accès au poste de maire, d'absence d'un cadre de dialogue et de consultation entre les autorités centrales et les structures décentralisées, et de confusion entre les compétences des préfets nommés et celles des maires élu pour diriger les mêmes entités.
- 3.4 En ce qui concerne la participation, les personnes consultées ont loué l'existence de la CENI, le respect du calendrier électoral et la possibilité d'un seul tour de scrutin. Cependant, plusieurs difficultés concernant les cadres institutionnels et juridiques ont été notées. En ce qui concerne le cadre juridique, les participants ont unanimement appelé à la révision de la Charte des partis politiques et du code électoral en vue d'améliorer les conditions de création des partis politiques, notamment en assurant une plus grande représentativité et inclusion dès le départ. Au cours de ces réunions, la MEP a noté que la fraude électorale avait été perpétrée par des membres aussi bien de l'opposition que de la majorité. Elle a également noté des lacunes en matière d'état civil, de listes électorales, d'identification des électeurs et de distribution des cartes d'électeurs, de matériel électoral, de financement des partis politiques, ainsi qu'une pénurie de représentants de l'opposition dans de nombreux bureaux de vote, entre autres. En outre, l'intrusion des leaders religieux et traditionnels dans le processus électoral a été problématique et condamnée.
- 3.5 En ce qui concerne le respect du principe de l'assujettissement des forces de défense et de sécurité aux autorités civiles, la MEP a noté la situation particulière du Burkina Faso qui a vu des militaires mettre en place le système démocratique. La situation actuelle est donc caractérisée par un « mariage » entre les civils et les militaires. Le processus visant à rendre le système « plus civil » est en cours et doit être intensifié.
- 3.6 En ce qui concerne les droits humains, la MEP a noté l'abondance de textes sur le sujet. Il a également noté l'absence de prisonniers politiques au Burkina Faso, et l'importance accordée à la liberté d'expression et d'opinion. De nombreuses difficultés ont cependant été mentionnées : l'accès au système judiciaire et la lenteur de son fonctionnement ; les capacités humaines, matérielles et financières du système ; la dualité entre le droit moderne et coutumier ; la langue dans laquelle les jugements sont rendus ; l'analphabétisme ; et le niveau de la pauvreté, qui ne permet pas aux gens de payer les services d'un avocat.
- 3.7 En ce qui concerne la séparation des pouvoirs, la MEP a bien noté que la Constitution burkinabé stipulait ce principe. Cependant, sa pratique est ignorée. En outre, la nature présidentielle du régime au Burkina réduit considérablement le plein exercice des fonctions et du contrôle législatifs du Parlement. L'indépendance du pouvoir judiciaire semble également affectée par le faible nombre de magistrats élus par leurs pairs au Conseil supérieur de la magistrature, et par le pouvoir donné au ministre de la Justice, le garde des sceaux, en matière d'évaluation des magistrats.
- 3.8 En ce qui concerne la fonction publique, la mission a salué les réformes visant à mettre en œuvre la gestion fondée sur les résultats, la mise en œuvre de nouvelles conditions de recrutement des directeurs généraux des sociétés, basées sur des appels d'offres et l'introduction d'ordinateurs au sein de l'administration. Cependant, la MEP a relevé de nombreuses difficultés en termes de ressources humaines et matérielles, ainsi que de la corruption, de l'absentéisme et une politisation de l'administration.
- 3.9 En ce qui concerne la corruption, la MEP a noté que les participants avaient été unanimes sur la réalité et l'ampleur du phénomène. Elle a salué le fait que les autorités étaient conscientes de la gravité du phénomène et qu'elles étaient résolues à le combattre. La MEP a cependant noté les faiblesses suivantes : l'absence d'ordonnance de mise en application de la loi sur la corruption ; le manque de résultats convaincants en matière de lutte contre la corruption ; de faibles niveaux d'éducation civique dans les établissements scolaires ; les faiblesses des organismes de contrôle ; et la non-publication des rapports de la Haute autorité pour la

coordination de la lutte contre la corruption (HACLC). Elle encourage la création d'une véritable autorité de contrôle.

- 3.10 En ce qui concerne les droits des femmes, des jeunes et des enfants, la MEP a noté avec satisfaction l'existence de nombreux textes sur ces différents sujets, de forums pour les jeunes, la construction de Maisons de la femme dans les provinces et la création de divers fonds d'activités de soutien pour les femmes et les jeunes. Elle a observé des difficultés concernant : les différences évidentes entre les droits proclamés et leur mise en œuvre effective ; l'analphabétisme chez les femmes et de la population en général ; le poids de la tradition et des problèmes socio-culturels qui bloquent l'accès des femmes aux ressources, en particulier à la terre ; les difficultés liées à l'accès au crédit ; et l'absence d'une loi sur les quotas favorables aux femmes. Les principaux défis concernant les jeunes portent sur la formation et l'emploi.
- 3.11 En ce qui concerne les groupes vulnérables, très peu de réalisations ont été constatées. La MEP salue néanmoins le fait que les autorités sont conscientes de la situation et ont mis en place une politique pour les soutenir.

#### **4. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES**

- 4.1 Les enjeux et défis d'une bonne gouvernance économique comprennent notamment : la réalisation d'une croissance économique forte, durable et équitable en termes de développement, tant sur le plan social que sur les plans géographique ou régional ; la question de l'isolement du pays, un handicap qui doit être transformé en atout de développement, compte tenu de sa position centrale ; la nature du DHD doit être promue, tout comme, à cet égard, l'expansion et la consolidation des fondements de l'économie ; la capacité de mobilisation des ressources financières, humaines et naturelles et/ou de l'environnement ; et le contrôle de la productivité et de l'efficacité des dépenses publiques. Le Burkina Faso doit répondre à un certain nombre de défis majeurs pour mettre en place les piliers d'une gouvernance et d'une gestion économique (GGE) efficace. Ils incarnent les défis de développement du présent comme de l'avenir du pays.
- 4.2 Les défis comprennent, en particulier, une définition du Burkina Faso de demain qui passe par une vision de son avenir. Cette vision est définie comme « une nation unie et solidaire, ouverte et intégrée, prospère et riche, en épanouissement et respectée, radieuse et dotée d'une excellente qualité de vie ». Cependant, le succès de cette vision dépend de la mise au point d'un consensus à son sujet et de sa conversion en stratégies, politiques et programmes cohérents. Elle dépend aussi de la coordination des structures et des institutions chargées de piloter la mise en œuvre de ces différents instruments.
- 4.3 Les principaux problèmes et défis sont : la réalisation d'une forte croissance économique ainsi que du développement durable et équitable, du point de vue social comme du point de vue géographique ou régional ; la question de l'enclavement du pays, qui est un inconvénient qui doit être transformé en un atout de développement étant donné la position géographique centrale du pays ; la promotion de la nature du DHD et par là même l'expansion et la consolidation de la base économique ; la capacité de mobiliser des ressources financières, humaines, naturelles et/ou environnementales ; et enfin, la maîtrise de l'utilisation efficace et productive des fonds publics.
- 4.4 Ratification et mise en œuvre des normes et des codes. Le Burkina Faso a adhéré à plusieurs normes et codes régionaux et internationaux cités dans le questionnaire du MAEP. Toutefois, les engagements pris sont rarement révélés aux citoyens. La MEP a réussi à recueillir des informations détaillées sur les mesures visant à la ratification et à l'application des différentes normes identifiées par la MEP. Elle a observé que ces normes et codes étaient conformes aux normes de l'UEMOA ou aux normes internationales généralement reconnues.

#### **La promotion de politiques macroéconomiques qui favorisent le développement durable**

- 4.5 Les politiques macroéconomiques et la construction d'un pays émergent au Burkina Faso. Depuis l'an 2000, le Burkina Faso a basé le développement et la mise en œuvre de ses politiques macro-économiques sur le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). Cependant, les stratégies et les problèmes sectoriels élaborés dans le cadre de ces CDMT ne sont pas seulement limités à certains secteurs considérés comme prioritaires : l'agriculture, le développement rural, la santé et l'éducation. Il est nécessaire que ces instruments reflètent la vision du Burkina émergent de demain. À cette fin, le gouvernement a élaboré un cadre logique d'organisation de la gouvernance qui doit servir de véritable outil d'opérationnalisation et de mise en œuvre coordonnée de ces politiques ; il doit également faire valoir une substance cohérente entre les stratégies et les programmes qui doivent contribuer à la réalisation des ambitions de la vision.
- 4.6 La définition et la mise en œuvre efficaces des politiques macroéconomiques pour soutenir le DHD doivent être fondées sur une vision claire du futur Burkina Faso qui doit être construit. Ces politiques dépendent aussi de la nature des transformations structurelles, qui correspondront au contenu de la vision, devant être réalisées aux niveaux économique et social. Les autorités ont défini cette vision du Burkina Faso de demain dans l'étude « Burkina Faso 2025 », et la MEP les félicite pour cette initiative. Cependant, l'étude n'a pas été officiellement adoptée par le gouvernement, et la plupart des composantes sociales et économiques du pays n'en ont pas connaissance. En outre, les problèmes de capacités institutionnelles à piloter la vision elle-même comme sa traduction cohérente sous forme de stratégies, de politiques et de programmes, doivent aussi être considérés.
- 4.7 Résultats des politiques macro-économiques et développement humain durable. Les politiques macroéconomiques mises en œuvre dans le cadre du CSRP ont introduit une certaine forme de stabilité au cadre macroéconomique. Ils ont produit un taux appréciable de croissance annuelle de 6 % en moyenne au cours des 10 dernières années, et une inflation limitée à moins de 2 % par rapport à la limite de 3 % définie par l'UEMOA. Cependant, de profondes faiblesses structurelles persistent : une faible performance du secteur primaire ; un tissu industriel faible ; une prédominance du secteur informel ; la déforestation ; et la fragilité du secteur du coton. Toutefois, récemment, le Burkina Faso a accompli des progrès notables dans le secteur du coton.
- 4.8 Malgré l'importance des défis auxquels il est confronté, le pays a réussi à réduire le niveau général de la pauvreté, passant de 46 % à moins de 43 % pendant la même période, ce qui peut sembler lent pour certains. Cette croissance économique relativement lente, avec une certaine persistance de la pauvreté, que le Burkina Faso lui-même appelle le « grand déficit social », s'explique. En fait, 80 % de la population du Burkina Faso opère dans le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, sylviculture et chasse). Ce secteur produit moins d'un quart de la richesse nationale (ou du PIB). Le fait que près de 80 % de la population partage moins de 25 % de la richesse nationale, et ceci a été le cas au cours des 10 dernières années, explique la persistance de la pauvreté. Qui plus est, la contribution du secteur primaire à la croissance du PIB a été de 6 % au cours des 10 dernières années. Ceci représente une moyenne de moins de 2 % (moins d'un tiers), ce qui est beaucoup plus bas que la croissance actuelle de la population de 2,9 %. Cela ne peut conduire qu'à la persistance de la pauvreté, malgré les efforts louables déployés par les autorités du Burkina Faso. Si l'on ajoute à cela les effets de l'inégalité dans la répartition des richesses au niveau social et régional, la politique sur les prix défavorables payés aux producteurs, la faible productivité des activités du secteur primaire, etc., on obtient un faisceau d'éléments contribuant à cette situation.
- 4.9 Il est également important de noter la restauration de la viabilité de la dette extérieure. Toutefois, la détérioration de l'équilibre budgétaire total reste un sujet de préoccupation. Enfin, avec un solde courant presque toujours déficitaire, la tendance de la balance des paiements est marquée par la vulnérabilité du pays aux chocs internes, et, en particulier, externes.
- 4.10 Les principaux indicateurs sociaux se sont légèrement améliorés. On observe un taux très élevé d'analphabétisme (74 % en 2004), le taux brut de scolarisation a été estimé à 67 % en 2007, l'espérance de vie est d'environ 48 ans et plus de 42 % de la population vit en-dessous du seuil de la pauvreté. D'autre part, le

pays a fait des progrès en termes de réduction de la mortalité infantile et maternelle et de lutte contre le VIH/sida.

- 4.11 Les politiques macroéconomiques doivent viser la croissance du PIB en vue de réduire la pauvreté et les inégalités sociales et régionales de manière significative par la promotion des secteurs qui comprennent un grand nombre de producteurs (agriculture et élevage de bovins). La formation brute de capital fixe (FBCF) a enregistré un taux de croissance moyen d'environ 9 % au cours de la décennie suivant l'investissement public. Ceci représente la performance d'un taux moyen de plus de 37 % depuis 2004 sur la base des recettes fiscales. C'est un score plus élevé que le critère de l'UEMOA de 20 %. Cependant, la politique d'investissement public doit répondre au besoin de promouvoir l'émergence de centres multipolaires de croissance afin de réduire les inégalités entre les régions, renforcer l'intégration régionale et créer un cadre qui incite l'investissement privé autour de ces pôles. À cette fin, l'un des principaux défis consiste à accroître (i) les recettes du système fiscal et (ii) la productivité et l'efficacité des dépenses publiques.
- 4.12 La vulnérabilité de l'économie aux risques internes comme externes est un sujet de préoccupation majeur. Le gouvernement a fait des efforts considérables pour réduire cette vulnérabilité. Il doit poursuivre des politiques macroéconomiques qui stimulent la production, diversifient la base de produits et parviennent à une croissance économique rapide.

### **Mise en œuvre de politiques économiques prévisibles saines et transparentes**

- 4.13 Transparence et efficacité de l'administration publique générale, des administrations financières et du Parlement. Le gouvernement a mis en œuvre de nombreuses réformes depuis 1998. Celles-ci comprennent la Réforme générale de l'administration publique (RGAP), le Plan national de bonne gouvernance (de 1998 à 2003), le Plan d'action pour le renforcement de la gestion budgétaire (PRGB) et le Plan stratégique pour le développement du Parlement (de 2004 à 2014). Ces réformes montrent la volonté du gouvernement d'améliorer la transparence et l'efficacité. Toutefois, des défis majeurs persistent : la lenteur administrative et la mauvaise qualité des services d'administration générale, un manque de civisme de la part de certains fonctionnaires, l'opacité et la corruption dans l'administration financière (douanes, recettes centrale et services de passation de marchés publics), et autres. Le Parlement n'est pas suffisamment équipé pour être efficace.
- 4.14 Mise en œuvre de politiques économiques prévisibles. Un certain nombre d'outils de programmation ont été mis en place pour garantir que les politiques économiques soient mises en œuvre de façon efficace. Ceux-ci comprennent le CSRP, le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), les programmes budgétaires et les plans stratégiques triennaux. Leur mise en œuvre pose des problèmes majeurs. Ces défis sont la mauvaise coordination qui existe entre eux, la mauvaise cohérence entre les objectifs définis par le CSRP et les aspirations du peuple, ainsi qu'un manque de cohérence avec la loi de finances.
- 4.15 Les politiques sectorielles définies sont limitées aux secteurs prioritaires : éducation, santé, agriculture, développement rural, transports, justice, sécurité et finances publiques. Le CDMT sectoriel et ses programmes budgétaires connexes ne couvrent pour le moment que l'éducation, la santé et les finances publiques. Paradoxalement, le secteur industriel, qui est reconnu pour être le lien indispensable entre les transformations structurelles exigées par les différents objectifs d'une économie émergente, n'est pas considéré comme un secteur prioritaire.
- 4.16 D'autre part, il est important de mettre en valeur les résultats positifs et la mise en œuvre efficace des politiques et des réformes sectorielles dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage de bovins. L'approche participative adoptée lors de l'élaboration de ces politiques a été bien accueillie par les participants. Les politiques économiques doivent être placées dans la dynamique de la construction d'une économie intégrée, mettant l'accent sur le développement durable, et pouvant être incluse dans le cadre d'intégration régionale correspondant à la vision « Burkina 2025 ». À cette fin, il est important de faire des politiques du CSRP et des



politiques sectorielles des instruments clairs et dynamiques visant à promouvoir le DHD et à étendre les politiques sectorielles à tous les domaines. Elles doivent également être utilisées pour définir des pôles de croissance qui peuvent stimuler les transformations structurelles nécessaires à la diversification de la gamme de produits, à la promotion d'une articulation claire entre l'agriculture, l'industrie et les industries artisanales, et à la contribution au développement équitable des différentes régions.

- 4.17 Coordonner les efforts des différents services. Les politiques économiques nécessitent une gestion efficace et coordonnée. Ceci dépend de la capacité à définir et répartir les responsabilités dans le pilotage de l'action gouvernementale, à assurer la cohérence et la coordination opérationnelle des stratégies et programmes de développement, à promouvoir l'efficacité et la responsabilité des entités décentralisées, et à établir des relations et partenariats intergouvernementaux de confiance entre le gouvernement et les autres parties prenantes. Les efforts de réforme, tant aux niveaux centralisé que décentralisé, n'ont pas donné de résultats probants en termes de renforcement des capacités et d'organisation des institutions ou de coordination des différents instruments.

### **Promouvoir une gestion saine des finances publiques**

- 4.18 Les réformes économiques lancées après 1991 au Burkina Faso ont toujours favorisé la stabilisation des finances publiques et la transparence de la gestion budgétaire en tant que composante des équilibres macroéconomiques. Les résultats de ces réformes, en termes de discipline budgétaire, d'allocations stratégiques et d'efficacité à mettre en œuvre et à contrôler le budget, sont inégaux. Au niveau du développement institutionnel et organisationnel, le cadre juridique, qui détermine l'organisation du Service des finances publiques, correspond aux directives de l'UEMOA.
- 4.19 La préparation du budget est basée sur des prévisions macroéconomiques, des dépenses et recettes budgétaires déterminées avec l'assistance de l'Outil de prévision automatique (AFT, Automatic Forecasting Tool) du Fonds monétaire international (FMI). Toutefois, les projets de budgets conçus avec ces outils ne sont pas envoyés au Parlement pour servir de base à l'analyse. En ce qui concerne l'exécution du budget, le gouvernement a mis en œuvre des réformes visant à assurer le développement institutionnel de l'administration fiscale et celle de la dépense, le contrôle des dépenses publiques et l'élargissement de l'assiette fiscale. Les efforts pour l'informatisation de toutes les opérations budgétaires et comptables ont obtenu des résultats sensibles en matière de transparence, de fiabilité et de rapidité des opérations, même si le processus semble encore incomplet. De même, les structures consultatives mises en place pour assurer la surveillance régulière du Trésor public ont contribué à améliorer la qualité des services, à promouvoir le contrôle de la gestion et à réguler les dépenses.
- 4.20 L'émission d'obligations du Trésor après 2002 a amélioré la réglementation des dépenses et stimulé l'épargne intérieure. De même, le niveau de ressources allouées aux investissements publics a dépassé celui des dépenses courantes. Cela démontre les efforts déployés pour améliorer la gestion des finances publiques. En outre, les réformes du système fiscal ont fait prendre conscience aux contribuables de leurs responsabilités et stimulé le développement du secteur privé.
- 4.21 Suivi du contrôle des dépenses. Les efforts déployés n'ont pas produit tous les résultats escomptés. La persistance d'une mauvaise performance à chaque niveau de contrôle et l'impunité en matière de mauvaise gestion sont, cependant, considérés comme des indicateurs d'un manque de volonté politique. En effet, le double emploi des structures de contrôle interne, dont les missions ne sont pas clairement définies, l'insuffisance des ressources à leur disposition à la lumière des exigences qui leur sont imposées par leurs missions et l'opacité persistante des procédures de passation de marchés publics ne favorisent pas la transparence dans l'allocation des ressources ou du contrôle qui lui est lié. En outre, l'inefficacité de l'action parlementaire et de la Cour des comptes affecte la crédibilité de la gestion budgétaire et favorise une acceptation de la corruption. Les mesures envisagées dans la Stratégie de renforcement des finances

publiques (SRFP) contribuent-elles à répondre à ces défis et à restaurer l'image du Burkina Faso comme un citoyen intégré ?

- 4.22 La déconcentration et la décentralisation du budget proposent la meilleure solution visant à rendre les communautés de base conscientes de leurs responsabilités en termes de participation aux choix et à la mise en œuvre des politiques économiques. À cette fin, l'État a introduit des réformes clés pour promouvoir le transfert progressif des compétences et des ressources. Celles-ci sont : (i) la déconcentration de l'autorisation de paiement ; (ii) le développement du régime fiscal et une nomenclature budgétaire pour les collectivités territoriales ; et (iii) la création d'un fonds de développement local visant à renforcer les capacités de financement des entités décentralisées. Le succès de la politique de décentralisation se heurte toujours à de profondes faiblesses structurelles.

### **La lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent**

- 4.23 Le phénomène de la corruption est reconnu par les fonctionnaires de l'État. Il est perçu comme un problème systémique par les citoyens et par les associations de la société civile. Il constitue un danger pour le développement harmonieux du pays et entrave le progrès de la vie publique en général. Ce phénomène est à la fois horizontal (car aucune région n'est épargnée) et vertical (parce que tous les niveaux sont concernés). Les douanes et les services fiscaux sont soupçonnés d'être les secteurs les plus touchés.
- 4.24 Les causes de ce fléau au Burkina Faso sont la pauvreté, une volonté d'enrichissement illégal et rapide, l'analphabétisme, l'ignorance et son exploitation. D'autres facteurs aggravants sont la lenteur d'exécution des services publics, une bureaucratie excessive, les bas salaires de l'administration publique, le manque d'indépendance des organes de contrôle et la politisation de l'administration publique. Cette dernière crée du favoritisme et du népotisme dans la nomination des fonctionnaires. Tous ces facteurs, selon les participants, encouragent le détournement de fonds publics. En outre, les auteurs de ce fléau courent peu de risques d'être punis. Ceci décourage l'esprit d'entreprise, et menace également la moralité publique et la paix sociale.
- 4.25 Les mesures adoptées pour lutter contre ce fléau sont fermement soutenues par les conventions et protocoles internationaux et régionaux auxquels le pays a adhéré. Elles comprennent les différentes institutions de l'État qui ont été créées pour lutter contre la corruption. Elles sont cependant inefficaces parce que leurs rôles se chevauchent et qu'il existe un manque de coordination entre les organes de contrôle. En outre, on constate une incompétence, un manque de transparence dans leurs opérations et un manque d'autorité et de pouvoir pour porter des affaires devant les tribunaux. Une absence de soutien politique pour ces institutions est également constatée. Tous ces facteurs contribuent à la faible crédibilité de la gestion des ressources publiques et sapent sa capacité à mener une vraie bataille contre la corruption.
- 4.26 La création de l'Autorité suprême de contrôle de l'État (ASCE), qui intègre les fonctions de l'Inspection générale de l'État (IGE), de la HACLC et certaines des responsabilités de la Coordination nationale de lutte contre la fraude (CNLF), fournira une première solution à ces problèmes. Elle est dotée de pouvoirs supplémentaires en matière de soumission des cas aux tribunaux et de publication de rapports annuels. En outre, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui est promue dans l'administration, pourrait améliorer les capacités institutionnelles destinées à lutter contre la corruption et atteindre les objectifs de la GGE.
- 4.27 Le phénomène du blanchiment d'argent ne semble pas être une préoccupation au Burkina Faso. Une loi a toutefois été récemment promulguée et une structure, la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF), a été créée pour se conformer aux directives de l'UEMOA.

### **Accélération de l'intégration régionale par l'harmonisation des politiques monétaires/commerciales et de l'investissement**

- 4.28 Promouvoir l'intégration régionale est une priorité pour le Burkina Faso. Ceci se concrétise par la signature et la ratification de plusieurs accords d'intégration régionale. Le pays a ratifié toutes les dispositions légales et réglementaires adoptées par l'UEMOA et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il a également signé et ratifié les traités sur la création de la Communauté des États sahélo-sahariens (CENSAD) et du Liptako-Gourma. Ces accords ont été renforcés par la création d'un cadre institutionnel chargé de leur suivi : le ministère des Affaires étrangères et de la coopération régionale.
- 4.29 Le processus d'harmonisation des politiques macroéconomiques aux normes de l'UEMOA est basé sur le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, qui est contrôlé par la surveillance multilatérale des critères de convergence. Les critères de convergence du régime fiscal n'ont pas été respectés au Burkina Faso depuis 1999 en raison des faiblesses structurelles de l'assiette fiscale du Burkina. D'autre part, le pays a respecté les critères associés à la politique de dette publique, grâce aux efforts déployés selon le cadre de l'Initiative PPTE depuis 1999.
- 4.30 Le Burkina Faso a adopté le cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques en 2003 et le Tarif extérieur commun (TEC) en 2000 pour harmoniser les politiques économiques nationales avec les normes de l'UEMOA. Le Burkina Faso a cependant continué à lui rajouter des impôts nationaux. Ceux-ci ont augmenté le coût des importations au Burkina Faso et entravé l'établissement de la zone de libre-échange. En outre, bien que les dispositions de l'UEMOA sur les pratiques de régime de commerce préférentiel et anticoncurrentiel ne pouvaient pas être appliquées au Burkina Faso, le pays a enregistré une tendance positive en matière de commerce interrégional. Les exportations intra-UEMOA ont augmenté en moyenne de 18,7 % en volume entre 1996 et 2005, tandis que les importations ont augmenté de 14,3 % pour la même période. Ces chiffres ne tiennent pas compte du commerce informel. L'efficacité et la viabilité des efforts d'intégration régionale en général, et l'Union douanière en particulier, souffrent toutefois d'un manque de respect des règles, de la persistance de barrières non tarifaires et de nombreux autres obstacles physiques. Ceux-ci constituent des défis majeurs à l'harmonisation effective des politiques commerciales.
- 4.31 En conclusion, pour que l'intégration régionale devienne une réelle opportunité de développement stratégique, il est essentiel de consolider les piliers déjà mis en place pour l'établissement d'un marché commun. Il est également vital de promouvoir des politiques communautaires qui favorisent le développement de potentialités partagées visant à la transformation structurelle de la gamme de produits. Le Burkina Faso pourrait être le porte-flambeau de ces stratégies en développant habilement des mécanismes d'intégration régionale. Ceux-ci pourraient inclure l'intégration de projets aux frontières communes (« bassins de développement transfrontaliers »), la promotion d'une politique régionale sur l'industrialisation du coton et du beurre de karité pour stimuler leur compétitivité, la modernisation des infrastructures transfrontalières pour exploiter la position centrale du pays et, en interne, l'amélioration de la rentabilité du système d'imposition.

## **5. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

### **5.1 Les codes et les normes**

- 5.1 Les critères de convergence de l'UEMOA contiennent les principaux ingrédients nécessaires à l'intégration de l'économie du Burkina Faso à une économie mondiale. En outre, le Burkina Faso a ratifié un certain nombre de codes et de normes sur la gouvernance d'entreprise. La MEP mentionne en particulier toutes les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), la législation des marchés publics, le contrôle des produits alimentaires, les contrôles bancaires et le programme pour la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité (le Programme qualité de l'UEMOA). Il convient de noter que le Programme qualité de l'UEMOA n'a pas toujours produit les résultats escomptés. Les efforts visant à instaurer des contrôles bancaires comprennent le respect des règles prudentielles de la Banque

centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et les normes de Bâle I, fondées par l'Union européenne (UE) et mises en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

- 5.2 La diffusion et la mise en œuvre de ces codes et normes posent toujours des problèmes au Burkina Faso. Il est également nécessaire d'accélérer l'adoption de la norme internationale d'audit et de se préparer à la transition vers les lois bancaires de Bâle II au niveau infrarégional.
- 5.3 Une analyse des types d'entreprises dans le secteur économique montre qu'il est dominé par les petites entreprises. Celles-ci représentent au moins 98 % des entreprises enregistrées. Les entreprises familiales abondent également, représentant ainsi plus de 85 % des entreprises enregistrées. Cette situation constitue un handicap majeur pour les PME au Burkina Faso en termes d'accès au crédit bancaire et surtout à la mobilisation des ressources par le biais d'instruments tels que le marché boursier.
- 5.4 La MEP a observé les efforts déployés par le gouvernement et ses partenaires, comme la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF), visant la promotion du développement rapide du secteur par la création de plusieurs structures administratives et financières. Cependant, la plupart d'entre elles ne sont pas encore opérationnelles en dehors de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. L'analyse des entreprises publiques ou des sociétés appartenant à l'État a révélé que les dirigeants sont très dépendants des décisions des pouvoirs publics. Elle a également révélé un bon système de surveillance de leur fonctionnement par le biais des assemblées générales des entreprises publiques. Quant au secteur informel, la MEP a observé son poids économique considérable. Il contribue à plus de 30 % du PIB et fournit plus de 70 % des emplois non agricoles. La MEP a noté l'intention du gouvernement d'intégrer ce secteur aux structures de développement du pays. La MEP a souligné l'importance des femmes dans l'industrie du commerce et artisanale, ainsi que le fait qu'elles sont désavantagées par leur analphabétisme et ont des difficultés à accéder au crédit. La MEP a confirmé l'importance du coton pour l'économie du pays et les défis auxquels ce secteur était confronté. Elle estime que le pays doit mener la bataille du coton en partenariat avec les autres pays producteurs de la région.
- 5.5 Le climat des affaires au Burkina Faso s'est considérablement amélioré au cours des dernières années, grâce aux réformes fiscales et institutionnelles initiées par l'État. Celles-ci comprennent l'adhésion aux Lois uniformes relatives au code des investissements. La MEP estime cependant que des améliorations sont encore possibles. Le fonctionnement du système bancaire burkinabé est sans conteste dynamique, mais ses ressources sont inaccessibles aux PME, en particulier en raison de leurs contraintes internes. La MEP a exprimé le souhait que les idées développées par le gouvernement et soutenues directement ou indirectement par les banques et les compagnies d'assurance mobilisent des ressources à long terme pour les PME, et plus particulièrement pour celles qui souhaitent créer des unités de production agro-industrielles à travers le pays. En ce qui concerne les compagnies d'assurance, la MEP a noté leur aspiration à contribuer à la mobilisation de ressources à long terme, à condition d'obtenir des incitations spécifiques qui entrent dans le cadre de compétence des pouvoirs publics.
- 5.6 La MEP a été impressionnée par la création d'institutions de microfinance. Elle a également été impressionnée par l'intention du gouvernement de soutenir leurs activités afin de faciliter leur taux de pénétration, de contribuer à améliorer leurs conditions de participation et de protéger les souscripteurs et les petits épargnants d'éventuels abus de confiance. Le dynamisme des Réseaux des caisses populaires du Burkina Faso (RCPB) a également gagné la faveur du MEP. Le réseau est représenté dans toutes les régions du pays et a introduit des innovations destinées à faciliter l'accès des femmes au crédit et aux postes de responsabilité dans la gestion quotidienne du réseau.
- 5.7 La MEP a été éclairée sur le marché des capitaux burkinabé. Celui-ci est organisé selon les directives de l'UEMOA et de la BCEAO et se compose principalement des marchés monétaires et financiers. Le marché monétaire, qui a commencé ses opérations en 1975, présente deux composantes : le marché interbancaire et

le marché des titres de créance négociables. Le marché financier couvre les activités de la Bourse régionale (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM) dont le siège est situé à Abidjan. La MEP a observé que très peu d'entreprises purement burkinabé sont cotées sur le marché boursier. Elle estime que la petite taille des entreprises burkinabé et la prédominance des entreprises familiales dans les secteurs formel et informel constituent un handicap à la mobilisation de ressources financières par le biais d'instruments modernes tels que le marché financier.

- 5.8 La Mission a constaté que le secteur minier était un secteur de croissance prometteur, mais recommande que le gouvernement prenne toutes les mesures appropriées pour protéger l'environnement. La mission salue les orientations stratégiques exprimées dans la lettre de politique sur le développement du secteur privé et le processus de privatisation, mais recommande que le gouvernement introduise une plus grande transparence dans le processus de transfert du patrimoine de l'État.
- 5.9 En ce qui concerne la fiscalité, la MEP salue les efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir un système d'imposition visant au développement. Elle recommande toutefois que le gouvernement soit plus sensible aux propositions qui lui sont soumises par le secteur privé, en particulier au cours de ses réunions annuelles avec le gouvernement. Une proposition à envisager est la réduction supplémentaire du taux d'imposition des bénéficiaires industriels et commerciaux. Ceci peut élargir l'assiette fiscale et entraîner la migration de nombreux secteurs informels vers le secteur formel.
- 5.10 La MEP a identifié un certain nombre de difficultés auxquelles le secteur privé est confronté. Celles-ci sont le manque d'infrastructures de transport dans de nombreuses régions du pays, la pénurie et le coût prohibitif de l'énergie, qui entrave le développement des entreprises, en particulier des PME, et le manque de ressources à long terme pour financer les investissements des petites et moyennes industries (PMI).
- 5.11 Les recommandations formulées par la MEP sont notamment les suivantes : (i) poursuite de la lutte pour une industrie du coton intégrée en partenariat avec les autres pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest ; (ii) amélioration de la formation des jeunes et d'autres acteurs de l'économie sur les fonds et les aides disponibles, en établissant de meilleurs partenariats entre l'État et le secteur privé dans le domaine de la formation ; (iii) extension de la ligne de chemin de fer jusqu'au Sahel et, en définitive, jusqu'à Niamey ; (iv) développement des énergies alternatives et renouvelables, notamment l'énergie solaire et nucléaire, en partenariat avec les pays de la région ; (v) généralisation et décentralisation des activités de la Maison de l'entreprise et des guichets uniques dans toutes les régions du Burkina Faso ; et (vi) développement de la production de dattes, de gomme arabique et les cultures fourragères dans la région du Sahel, si les études de faisabilité y sont favorables.

### **Le chômage et le droit au travail, la responsabilité sociale et la durabilité de l'environnement**

- 5.12 Les entreprises burkinabé souffrent directement des faiblesses du système judiciaire du pays. En effet, l'état embryonnaire de l'arbitrage, l'inefficacité du système judiciaire moderne et la remise en cause des arbitrages traditionnels constituent des obstacles au développement des entreprises. En plus des ressources insuffisantes pour collecter les impôts, la difficulté d'assurer le respect de leurs droits doit être reliée à la réticence des entreprises burkinabé à honorer leurs obligations fiscales.
- 5.13 Sur un autre plan, si le sous-emploi semble poser plus de problèmes que le chômage et que l'exode rural crée de fortes tensions sur le marché du travail, alors le respect des droits humains en général, et ceux des travailleurs en particulier, est un problème au Burkina Faso. Cette situation découle des taux élevés d'analphabétisme parmi les citoyens et la situation économique précaire dans laquelle la majorité des entreprises opèrent.
- 5.14 La faible implication sociale des entreprises est attribuable aux relations quelque peu problématiques avec la politique. Enfin, malgré les efforts déployés par le gouvernement, il existe une faible prise de conscience des

défis environnementaux que représentent l'activité économique et les actions des entreprises. La MEP a analysé les performances du Burkina Faso afin d'améliorer les codes de déontologie des entreprises dans leur poursuite de leurs objectifs économiques.

- 5.15 En ce qui concerne l'accès aux marchés publics, la MEP a enregistré plusieurs plaintes émises par des opérateurs économiques, en particulier à l'intérieur du pays, qui affirment que l'accès aux marchés publics est influencé par le poids de la politique et le manque de transparence. La mission estime que ces critiques sont fondées. Ils soulignent cependant aussi les faiblesses et le manque de compétences de gestion dans de nombreuses entreprises, notamment celles opérant dans le secteur du bâtiment, des travaux publics et du génie civil (BTP). Elles ont souvent fait preuve de graves lacunes dans la façon dont elles opéraient sur les marchés publics. La MEP a noté l'intention de la BAD de financer un programme de formation pour les entreprises du BTP, et a recommandé que le gouvernement et ses partenaires nationaux et primaires intensifient la formation des hommes d'affaires opérant en dehors de Ouagadougou afin d'améliorer leur compétitivité.
- 5.16 Plusieurs commerçants et hommes d'affaires ont également affirmé que de hauts responsables gouvernementaux et des membres de leurs familles étaient devenus dirigeants d'entreprise. Ils ont ensuite profité des marchés, notamment des marchés publics, et des installations pour obtenir des autorisations administratives ou des formations.
- 5.17 En ce qui concerne la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, la MEP a noté l'existence du Comité national d'éthique (CNE). Ce comité a participé à la rédaction des divers codes de déontologie destinés aux différents organes de l'administration. De même, la HACLC s'efforce de diffuser des codes de conduite professionnels. En outre, en ce qui concerne les entreprises et les organisations publiques, l'IGE, placé sous l'autorité du premier ministre, intervient à l'aide d'un manuel de procédures qui suit les normes et standards internationaux. L'Association professionnelle des banques et établissements financiers a également souscrit pleinement aux dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent. La MEP a toutefois observé un manque de synergie entre les banques et les pouvoirs publics pour concrétiser les intentions en actes.
- 5.18 En ce qui concerne l'accès à l'information sur les différents fonds, subventions et aides mis à la disposition des entreprises par l'État, plusieurs acteurs ont indiqué qu'il était caractérisé par une concurrence déloyale car les entreprises établies dans la capitale étaient informées des opportunités d'affaires bien avant les autres. En outre, certaines PME, notamment celles du secteur agro-alimentaire, sont en concurrence avec des groupes qui ont un meilleur accès à l'aide du gouvernement et des organisations internationales.
- 5.19 Les récentes augmentations des prix de certains produits de consommation ont révélé les inefficacités des marchés de ces produits. Elles découlent principalement d'ententes et de spéculations associées à une absence, ou une mauvaise interprétation, de l'information sur les tendances futures du cadre législatif.
- 5.20 Quant à la fraude et la contrebande, la MEP reconnaît que, dans un pays qui partage ses frontières avec six pays membres de la CEDEAO et qui utilise la même monnaie que cinq de ses voisins, la contrebande devient un phénomène difficile à contrôler. Au Burkina Faso, elle concerne divers produits tels que les médicaments et les denrées alimentaires (notamment le sucre). Cependant, des vêtements de pays lointains font également l'objet de contrebande. La vente de médicaments par les vendeurs de rue est un danger. Les autorités reconnaissent le problème, mais n'ont pas réussi à l'éradiquer.
- 5.21 Il existe trois magazines économiques mensuels, dont la publication est parfois perturbée, et la plupart des journaux disposent de rubriques sur l'économie. Cependant, leur influence sur l'opinion publique est limitée par l'analphabétisme, le manque de culture économique et le faible niveau du journalisme d'investigation.

- 5.22 Les recommandations formulées par la MEP quant à cet objectif sont les suivantes : (i) que le gouvernement intensifie les contacts avec le secteur bancaire, dans la lutte contre le blanchiment d'argent, afin d'établir un système offrant des informations rapides sur les transferts de fonds importants non liés aux opérations commerciales courantes ; (ii) que la sous-traitance des marchés de la fourniture de biens et de services aux entreprises, mis en place dans les régions par les grandes entreprises à Ouagadougou, soit encouragée par l'attribution de points supplémentaires lorsque les soumissions sont évaluées ; (iii) que la formation et la modernisation des entreprises de toutes tailles et catégories, notamment celles opérant dans le secteur du BTP, soient intensifiées en sollicitant un appui technique et financier externe ; (iv) que les pouvoirs publics fassent la promotion d'une plus grande transparence dans le processus d'appel d'offres en allouant plus de temps aux soumissionnaires pour étudier les marchés ouverts à la concurrence, tout en veillant à ce que les offres liées à des travaux devant être exécutés dans les régions soient largement publiées à l'aide, le cas échéant, des bureaux régionaux de la CCIA-BF.

### **Traitement des partenaires**

- 5.23 Face à l'urgence à court terme et à la précarité quasi-généralisée, les entreprises burkinabé traitent rarement leurs partenaires (actionnaires, banquiers, fournisseurs, clients, État et collectivités locales) de manière juste et équitable. Cette situation est certainement due à la faiblesse des organismes de contrôle et aux difficultés au sein des structures chargées de réglementer les relations entre les entreprises et le reste de la société

### **Responsabilité des entreprises**

- 5.24 Généralement, l'information économique et financière semble poser problème au Burkina Faso. Ceci rend donc difficile l'évaluation et le contrôle de la responsabilité des entreprises et de leur gestion.
- 5.25 La MEP note la nécessité d'améliorer les conditions de l'intervention des contrôleurs, commissaires aux comptes et comptables agréés afin de garantir l'indépendance et l'objectivité de leurs jugements et l'exécution efficace de leurs missions.

## **6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

- 6.1 La DES est confrontée à de nombreux défis au Burkina Faso. La situation est caractérisée par une profonde difficulté à débarrasser le pays de la pauvreté. L'économie est toujours dominée par l'exploitation des ressources agricoles (coton et cultures vivrières). Leurs contraintes sur la terre épuisent progressivement les ressources naturelles. Les défis les plus importants sont de réussir à mettre en œuvre une politique de développement qui allie croissance soutenue et durable, d'éradiquer la pauvreté, d' réduire les grands déséquilibres sociaux et régionaux, de réduire la pression humaine sur les ressources naturelles, de contrôler la « nature sahéenne » par le biais d'une politique de l'environnement et de l'irrigation, de moderniser rapidement et résolument les structures économiques et familiales, de transformer l'administration publique en un instrument de DES, d'exploiter la position centrale du pays dans la région Afrique de l'Ouest et de promouvoir la participation collective au processus de sorte que chaque partie prenante soit mobilisée et motivée tout en étant consciente des défis.
- 6.2 En ce qui concerne les engagements internationaux en matière de DES, le Burkina Faso a ratifié tous les accords et adhéré à tous les codes et normes recommandés par le MAEP. Il doit toutefois faire davantage d'efforts pour veiller à ce qu'ils soient publiés, intégrés à la législation nationale et popularisés.
- 6.3 Promotion de l'autosuffisance dans le domaine du développement et du renforcement des capacités pour un développement de l'autosuffisance. Il existe de nombreux cadres stratégiques de référence. Ceux-ci comprennent l'étude Burkina Faso 2025, le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), le CSRP et les CSRP régionales. À ceux-ci, il faut ajouter plusieurs programmes sectoriels, en particulier le Programme

décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB), le Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA), le Programme national de développement sanitaire (PNDS) d'eau potable, et le Programme national pour la promotion de la femme (PNPF). Le secteur du développement rural et de l'infrastructure rurale bénéficie d'une programmation, d'un suivi et d'une pratique d'évaluation satisfaisants.

- 6.4 Tous ces cadres et programmes stratégiques ont été conçus et développés à l'initiative et sous la direction des autorités nationales, avec le soutien de leurs services techniques. Ceci souligne leur désir et capacité de prendre en charge le contrôle des aspects techniques des politiques et programmes de développement. Le pays développe progressivement des capacités humaines et institutionnelles efficaces afin de formuler, piloter et gérer son processus de développement humain et efficace, même s'il a toujours recourt pour le moment à la coopération technique extérieure par le biais d'établissements financiers internationaux.
- 6.5 L'appropriation du processus de DES et de réduction du niveau de dépendance du pays vis-à-vis des aides et des politiques extérieures afin d'asseoir une véritable initiative dans le domaine du DES constituent également des défis majeurs dans les processus de développement.
- 6.6 À cet égard, on peut affirmer que l'influence des partenaires techniques et financiers (PTF) dans les programmes et politiques de développement est très forte. L'aide publique au développement (APD) finance 70 % des programmes de développement. Le Burkina Faso a profité d'un financement externe sous toutes ses formes pendant une longue période. Plus de 50 partenaires de développement opèrent dans le pays. Ils se composent de partenaires bilatéraux, d'organisations multilatérales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres parties prenantes. Ils sont actifs dans les domaines de l'assistance technique relatifs aux projets d'investissement, au financement de projets d'investissement, au soutien du budget ou de la balance des paiements, à l'aide alimentaire, à l'aide et au secours d'urgence. Toutes ces considérations sont susceptibles d'affecter le niveau d'autonomie du pays en termes d'efficacité du DES.
- 6.7 Accélérer le DES pour parvenir au développement durable et à l'éradication de la pauvreté. L'analyse du développement économique et social au Burkina Faso a montré que les efforts accomplis par les pouvoirs publics pour promouvoir le développement sont considérables. Les secteurs économiques et sociaux sont l'objet de politiques bien conçues et de stratégies sectorielles régulièrement surveillées. La lutte contre la pauvreté est analysée sous ses multiples facettes et les parties prenantes y sont engagées de façon sincère. Au cours des 12 dernières années, le pays a enregistré une croissance économique soutenue (une moyenne de plus de 5,5 %). Ceci marque une rupture avec une longue période de croissance lente qui était à peine supérieure à la croissance de la population.
- 6.8 Les politiques et stratégies de développement soulèvent cependant trois préoccupations majeures. La première est qu'elles s'intègrent à des stratégies de réduction de la pauvreté et non à une stratégie globale qui doit aborder la création, la distribution et la redistribution de la richesse. Deuxièmement, elles manquent de mécanismes de répartition des revenus. Enfin, il leur manque une capacité de réduction de la pauvreté monétaire qui affecte près de la moitié de la population.
- 6.9 Dans le domaine de la politique budgétaire, les abattements fiscaux (12 % du PIB) sont trop faibles par rapport aux besoins et aux normes. Toutefois, l'allocation des ressources est positive et laisse une place de plus en plus importante aux secteurs économiques et sociaux et aux dépenses en capital. La croissance économique enregistrée ne favorise donc pas les pauvres. Une des raisons de ce phénomène est la forte croissance démographique de 2,9 % enregistrée au cours de la dernière décennie. Elle aurait été plus élevée sans l'émigration d'un nombre considérable de Burkinabés (aujourd'hui estimé à 8 millions) vers d'autres pays.
- 6.10 Dépassée par la très forte croissance de la population, la croissance économique souffre également d'une mauvaise répartition entre les catégories sociales et entre les régions, et d'un manque de durabilité. On note



aussi un déséquilibre grave et croissant entre les ressources écologiques (pétrolières, climatiques et hydrauliques) et les besoins humains.

- 6.11 Enfin, le Burkina Faso est caractérisé de façon spécifique par son contexte rural et sa sous-urbanisation, une génération d'accumulation monétaire presque inexistante, et l'absence d'économies d'échelle.
- 6.12 Renforcement des politiques, des mécanismes de distribution et des résultats dans les domaines clés, notamment l'éducation, le contrôle du VIH/sida et d'autres maladies transmissibles.
- 6.13 Dans le domaine de l'éducation, la situation s'améliore rapidement au niveau de l'éducation de base, mais à un moindre rythme à d'autres niveaux. En ce qui concerne l'éducation de base, des progrès quantitatifs considérables ont été accomplis. Au cours des 10 dernières années, le nombre d'enfants scolarisés a plus que doublé pour atteindre 1,6 million aujourd'hui. Le taux brut de scolarisation a atteint près de 67 % contre 45 % il y a cinq ans. Le progrès profite à la fois aux filles et aux garçons, même si les lacunes, qui s'amenuisent, restent importantes.
- 6.14 Les problèmes qui touchent l'éducation de base sont de nature qualitative. Ils comprennent des classes surchargées, une mauvaise surveillance des élèves, une faiblesse de la production interne et des pénuries considérables en matière d'équipement. Les salles de classe sont à court de tables et de chaises, et les écoles se retrouvent souvent sans approvisionnement en eau et installations sanitaires. Les autorités sont pleinement conscientes de la situation. Elles ont l'intention de faire de la Phase II, qui est en cours et durera de 2008 à 2010, la phase d'accélération et de mise en place d'infrastructures éducatives et d'améliorations qualitatives.
- 6.15 Malgré la réalisation de progrès importants, l'enseignement secondaire reste inaccessible car une proportion significative (près d'un tiers) de ceux qui passent par le cycle primaire ne progressent pas. Les collèges et les lycées sont souvent situés très loin des villages. En 2006-2007, le taux de scolarisation dans le cycle secondaire était de seulement 17,7 %. La performance était pire encore dans l'enseignement professionnel et technique, que les autorités ont maintenant l'intention de développer. L'enseignement supérieur est également en progrès. La base initiale est extrêmement faible et, même aujourd'hui, le taux brut de scolarisation dans le cycle est d'à peine 2,5 %.
- 6.16 Dans le domaine de la santé, le Burkina Faso a amélioré ses infrastructures au niveau des soins de santé primaires. Il a également amélioré la qualité et l'utilisation des services de santé. Il n'y a toutefois pas d'amélioration comparable en termes de personnel. Le budget alloué au secteur de la santé a augmenté pour atteindre 8,4 % du budget actuel, par rapport à 6,5 % en 2002. Il reste assez faible par rapport aux besoins et aux normes minimales de 10 % fixée par l'OMS et de 15 % prescrites par la CEDEAO.
- 6.17 Les résultats globaux dans le secteur de la santé sont mitigés. Des progrès remarquables ont été accomplis en matière de vaccination des enfants et de contrôle du VIH/sida. La prévalence du VIH, selon le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), a chuté de 6,5 % en 2001 à 1,8 % en 2005. On observe cependant un manque de progrès significatifs dans le domaine de la santé maternelle, du planning familial, et de la lutte contre les maladies transmissibles. En effet, les maladies transmissibles sont toujours la cause de plus de 75 % des décès enregistrés.
- 6.18 En ce qui concerne l'accès à d'autres services de base comme l'eau potable, l'assainissement, l'énergie, la finance, les marchés, les TIC, le logement et la terre :
- Des progrès considérables ont été accomplis en termes d'accès à l'eau potable, dans les zones rurales comme les zones urbaines. Néanmoins, certaines faiblesses persistent. Des disparités considérables entre les régions et au sein de celles-ci sont toujours présentes, et les niveaux de consommation sont inférieurs à l'objectif de 20 litres par jour et par personne. En plus d'améliorer l'accès à l'eau potable, les autorités ont

mis en place une remarquable stratégie de contrôle de l'eau. Elle est destinée à améliorer les capacités de stockage à l'aide d'installations de stockage de l'eau destinées aux besoins des cultivateurs, des éleveurs de bovins et aux besoins énergétiques. Cette politique de maîtrise de l'eau a permis d'obtenir deux récoltes par an, d'augmenter de façon significative les revenus des agriculteurs, de développer le tourisme écologique et d'améliorer l'approvisionnement en énergie.

- La situation est préoccupante dans le sous-secteur de l'assainissement, compte tenu du faible taux de couverture. Le sous-secteur ne peut pas mobiliser les ressources nécessaires à son propre développement.
- En ce qui concerne l'énergie, la densité de l'électrification se situe en bas du classement. Le pays dispose d'un faible niveau de consommation d'énergie par rapport aux autres pays d'Afrique subsaharienne.
- Divers mécanismes ont été mis en place pour améliorer l'accès au crédit. L'accès reste difficile, en particulier pour certains groupes de population (les jeunes et les femmes) et dans les zones rurales.
- En ce qui concerne l'accès aux marchés, une forte proportion des agriculteurs ruraux ne peuvent pas vendre leurs produits en raison de l'isolement de certains sites de production.
- La réforme du secteur des TIC, initiée en 1998, a contribué à changer la configuration du secteur et à améliorer l'accessibilité à ses services.
- En termes d'accès, la terre est toujours gérée de façon traditionnelle. Une politique nationale sur la protection des terres a cependant été développée en parallèle à la conception d'une loi sur la protection des terres. Ces réformes doivent faciliter le développement de la terre comme patrimoine et garantie utilisée pour obtenir des crédits.
- En ce qui concerne l'accès au logement, le gouvernement a mis en place une série de mesures destinées à améliorer l'habitat et à moderniser les infrastructures de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Ces dernières sont des villes où la plus grande partie de la population vit dans des quartiers précaires, sans infrastructures urbaines adéquates.

6.19 Les progrès réalisés dans la promotion de l'égalité des sexes dans tous les domaines cruciaux, notamment l'éducation des filles. L'État a amélioré le cadre institutionnel en créant un ministère de la Promotion de la Femme, en construisant des Maisons de la femme, et en développant une politique nationale et un plan d'action pour la promotion des femmes (2006-2007). L'État a également lancé des projets visant à réduire la pauvreté des femmes en créant un Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) en 1990, en équipant des organisations de femmes afin de réduire le fardeau des tâches domestiques, en perçant des forages, en offrant des formations et en éliminant l'analphabétisme, entre autres. Des activités visant à améliorer l'éducation des filles dans le cycle primaire et à améliorer la santé de la mère et de l'enfant ont également été proposées.

6.20 Toutes ces initiatives ont abouti à certaines réalisations d'envergure. Les femmes sont pourtant toujours victimes d'inégalités dans plusieurs domaines. En matière d'éducation, on constate des inégalités persistantes entre les garçons et les filles dans l'enseignement, notamment dans l'enseignement secondaire et supérieur. En matière de santé, les pratiques traditionnelles comme le mariage précoce et le lévirat persistent et ont des répercussions sur la santé des femmes. Même si certains progrès visant à atteindre l'égalité ont été accomplis, les femmes sont encore largement sous-représentées dans les partis politiques, au Parlement et dans le monde des affaires, et sont victimes de discrimination en termes d'emploi et de revenu.

6.21 Concernant la participation de toutes les parties prenantes, le Burkina Faso a une longue tradition de dialogue et de concertation dans la gestion des affaires de la communauté. Les communautés de base sont impliquées

et consultées par le biais de divers structures et mécanismes en matière de développement et de mise en œuvre des projets qui les concernent.

6.22 Les principales parties prenantes identifiées sont : (i) Les institutions de la République, telles que le Conseil économique et social (CES). Elles jouent un rôle important en encourageant la participation à la vie économique et sociale du pays ; (ii) la société civile, qui se compose d'associations de bienfaisance à intérêt public ; (iii) le secteur privé, qui constitue un véritable potentiel de développement, en particulier dans les branches économiques et agro-alimentaires, et dans les secteurs du tourisme, de l'industrie artisanale et des secteurs des services ; (iv) les partenaires de développement, qui sont très actifs dans le pays et qui contribuent à plus de 70 % des ressources du financement du DES. Ces parties prenantes font des efforts considérables pour harmoniser et coordonner leurs interventions dans le pays de manière à se conformer aux principes de la Déclaration de Paris.

6.23 La décision du pays de décentraliser peut être utilisée comme instrument tombant au bon moment. Elle doit permettre à toutes les composantes de la population d'être mieux associées à l'élaboration de leurs localités par le biais de construction de salles de classe, de centres de santé et de points d'eau, et à travers des projets de protection de l'environnement.

## 7. SUJETS GÉNÉRAUX

La MEP a identifié les sujets généraux suivants :

- la décentralisation
- le secteur informel
- la modernisation de l'État et de la société
- la corruption
- l'aménagement du territoire
- la formation, l'amélioration des compétences et l'insertion des jeunes
- le problème du genre et de l'égalité des sexes
- la diaspora, un facteur de développement durable
- l'insécurité juridique dans un État de droit
- la question de l'e-gouvernance.

## 8. Bonnes Pratiques

- Burkina Faso : médiateur régional et artisan de la paix en Afrique
- Semaine nationale de la citoyenneté
- Comités anti-corruption au sein des services de police burkinabé
- Maisons de la femme
- Quand les autorités sont un exemple à suivre !
- Informatisation de la chaîne des dépenses pour garantir une gestion plus transparente
- Gestion efficace de la trésorerie contribuant à une meilleure prévision budgétaire
- Gestion douanière transparente stimulant la productivité de l'impôt
- Unité artisanale de production (UAP) GODE
- Réseaux des caisses populaires du Burkina Faso (RCPB)
- Forum national de la jeunesse et ses implications sur la politique de l'emploi des jeunes

## 9. CONCLUSION

- 9.1 D'autres pratiques méritent une mention spéciale accordée par la MEP, notamment la Journée nationale du paysan (JNP), le Forum du gouvernement et des syndicats, le Forum du gouvernement et du secteur privé, la Semaine nationale de la culture, le SIAO, qui est le salon des inventions et de l'artisanat de Ouagadougou, le Burkina Tour, qui est devenu un événement du cyclisme africain et, bien sur, le FESPACO, festival du film panafricain.
- 9.2 Le Panel apprécie et valorise tous les efforts déployés par les autorités du Burkina Faso visant à relever les défis de la mise en œuvre du programme d'action, et à assumer les défis de démocratisation du processus de DHD avec tant de détermination. Sur le chemin de cette construction, il existe des contraintes et des risques auxquels le Burkina doit rester attentif et auxquels il doit trouver des solutions pour appliquer le plan d'action avec la participation et au profit de toutes les parties prenantes. Cette détermination doit être exprimée de manière efficace par le biais de l'élimination des contraintes, dont certaines pourraient même constituer des risques.
- 9.3 Parmi ces contraintes, il convient de souligner en particulier le mode de « verrouillage » de la démocratie et du multipartisme, qui est quelque peu étouffé par le poids omniprésent et la domination du parti de la majorité sur la scène politique du Burkina. Ceci constitue un sujet de préoccupation. La séparation pernicieuse entre les dirigeants et les institutions de la république d'une part, et les populations de l'autre, a préparé le terrain à un accroissement des inégalités au niveau social, malgré une croissance soutenue de près de 6 % sur une longue période. À cela s'ajoutent les inégalités régionales et géographiques qui alimentent le sentiment d'exclusion des bénéficiaires économiques de la croissance. Ceci se produit au détriment des zones rurales et des groupes ethnoculturels qui vivent dans ces zones géographiques défavorisées. Au niveau naturel, les caprices du climat et la sahélanisation du pays représentent plus que des contraintes, ce sont des risques réels.
- 9.4 En plus de ces contraintes internes se présentent aussi des contraintes et des risques découlant de la dynamique de l'économie mondiale. Ceux-ci comprennent la flambée des prix du pétrole, associée au coût élevé de l'énergie électrique et à la volatilité du cours du coton sur le marché mondial, une culture très importante pour l'économie du Burkina Faso.
- 9.5 Au niveau social, le taux de croissance de la population de 2,9 % pèse lourdement sur les ressources. Il faut ajouter à ceci que dans l'environnement aride du Sahel, la situation est aggravée par la croissance économique qui se produit sans création d'emplois supplémentaires, mais est au contraire accompagnée de chômage et de précarité de l'emploi. Les principales victimes sont les jeunes, qui poussent un tollé, et qui ne peuvent pas progresser dans la planification existante d'un avenir durable. En outre, le faible niveau de participation des femmes dans les différents processus politiques, économiques et sociaux pèse et entrave la mise en œuvre du programme d'action.
- 9.6 Une perspective optimiste éclaire toutefois la dynamique de la construction d'une économie émergente au Burkina Faso. Elle est basée, notamment, sur les atouts du pays. Ces atouts doivent établir les chances de succès du pays dans la mise en œuvre de son programme d'action. Un des atouts majeurs du Burkina Faso est son peuple, qui est confiant dans ses capacités, dispose d'un leadership doté d'une vision, et est déterminé à changer le cours des choses. D'autres atouts, comme le dynamisme du secteur informel burkinabé, l'adhésion du pays à des groupes économiques et monétaires régionaux, le dynamisme du mouvement associatif, et la fierté accompagnant les valeurs culturelles du peuple burkinabé - se conjuguent pour accroître les chances de transformer l'espoir en une réalité partagée. Cette perspective optimiste se fonde également sur l'évaluation par d'autres acteurs et partenaires, tels que la Millennium Challenge Corporation. Cette organisation a constaté que le pays fait des progrès dans 10 des 17 critères de performance des trois catégories politiques prises en

compte. Le Burkina Faso doit donc s'appuyer sur ces atouts et les progrès accomplis pour relever les défis et faire face aux contraintes.

## Les atouts

- 9.7 Le Burkina Faso possède, aux niveaux politiques, économiques et sociaux, les atouts suivants :
- a. La stabilité politique du Burkina Faso, qui est un atout de tout premier ordre sur lequel il peut fonder la construction d'un pays émergent d'ici 2025.
  - b. Un peuple qui a réussi à instaurer une confiance en ses propres capacités, en particulier sa capacité de travail.
  - c. Son rôle de plateforme dans la résolution des crises infrarégionales en raison de la respectabilité de ses dirigeants.
  - d. Son fort potentiel agropastoral, qui doit être développé afin de répondre à ses propres besoins, mais aussi pour exporter des produits vers les marchés infrarégionaux et internationaux.
  - e. Le développement de son potentiel culturel en produits exportables au moyen d'activités culturelles régionales et internationales.
  - f. Sa position géographique centrale en Afrique de l'Ouest et ses antécédents de pays de transit et de jonction commerciale et culturelle.
  - g. La capacité de contrôler les ressources naturelles en eau et autres, en surface comme souterraines, que le pays a développé ces dernières années.
  - h. La capacité visionnaire de son leadership, qui doit être renforcée pour en faire une force de transformation de la société vers un avenir meilleur.

## Les défis

- 9.8 Le pays doit compter sur ses atouts pour répondre à un certain nombre de défis, notamment les suivants :
- a. Le « déverrouillage » de l'arène politique qui est quelque peu étouffée par le poids du parti majoritaire omniprésent.
  - b. La corruption qui crée un fossé entre les gouvernants et les gouvernés, et qui sape tous les efforts de réforme.
  - c. La très faible participation des femmes et des jeunes dans le processus de développement en tant que partenaires et acteurs à part entière.
  - d. Une gouvernance politique et démocratique qui produit peu de dividendes dans les domaines de la sécurité juridique et physique, la sécurité alimentaire, ainsi que la sécurité économique, la sécurité sociale et la sécurité environnementale des populations.
  - e. L'absence de consensus sur la vision définie, qui est la construction d'une économie émergente d'ici 2025.
  - f. La transformation du handicap de l'isolement en un atout de développement.
  - g. La capacité à mobiliser et coordonner les ressources humaines, matérielles, naturelles et financières.

- h. Le choix de partenariats avec le secteur privé pour l'investissement des entreprises dans des niches en plein épanouissement.
- i. L'incitation au transfert de capitaux par les Burkinabés vivant à l'étranger comme levier de croissance économique distributive.
- j. L'intégration du secteur informel dans l'économie en tant que partenaire de progrès vers une société économiquement émergente.
- k. La capacité du pays à assurer et à maintenir une croissance non seulement forte, mais aussi durable, inclusive, participative et distributive.
- l. Le contrôle de la « nature sahélienne » grâce à une politique environnementale appropriée visant à transformer le Sahel burkinabé en une terre fertile.
- m. Le contrôle des contraintes culturelles qui peuvent arrêter ou entraver le développement socioéconomique.

**Les efforts de développement socioéconomiques et de progrès incluent :**

- n. La distribution spatiale inéquitable de la population qui fait du Burkina un pays doté d'une population à forte dominante rurale.
- o. La transformation de la jeunesse, qui constitue la majorité de la population burkinabé, en un atout du dynamisme des transformations structurelles.